

CHARTRE DES ACHATS RESPONSABLES
Centrale d'achat APPROLYS

Préambule

Les membres fondateurs d'Approlys ont mené le projet de création de centrale d'achat dans le respect des principes fondamentaux suivants :

- ✓ Dégager des économies durables,
- ✓ Développer le tissu économique par la définition de familles d'achat qui permettent de faire coïncider d'une part un objectif de performance d'achat et d'autre part la valorisation des TPE/PME,
- ✓ Maintenir la qualité de nos achats malgré des budgets contraints,
- ✓ Proposer un service nouveau aux collectivités du territoire en leur faisant bénéficier d'économies d'échelle.

Les membres signataires de la convention constitutive du GIP et des conditions générales de fonctionnement d'APPROLYS s'engagent à respecter ces principes déclinés ci-dessous, par la présente charte.

Engagements sur la sécurité juridique des marchés publics

Tout achat public doit respecter les **trois principes généraux de la commande publique** qui permettent d'assurer **l'efficacité** et **la bonne utilisation de deniers publics**. Ces principes correspondront aux premiers engagements d'Approlys.

Le principe de liberté d'accès à la commande publique

Toute personne remplissant les conditions demandées **peut être candidate** et présenter une offre.

Il est donc interdit d'exclure les candidats qui remplissent toutes les conditions imposées au règlement de la consultation.

Le principe d'égalité d'accès à la commande publique

Il s'inspire de l'interdiction de toute discrimination = l'application de traitement identique des candidatures.

Aussi, tous les candidats doivent avoir **accès aux informations égales**.

Le principe de transparence des procédures

Il présente le double intérêt :

- d'inviter à une large participation des candidats au marché et
- de permettre le contrôle par le juge de la procédure.

Sans discrimination, il s'agit de :

➔ **Simplifier les procédures**

Il s'agit de simplifier les dossiers de remise de candidatures et de dépôt d'offres, soit en réduisant le nombre de documents à remettre soit en simplifiant ces derniers, tout en se conformant au Code des marchés Publics.

➔ **Orienter les TPE/PME vers la commande publique**

- Initier auprès des Universités et des Ecoles de commerce des Stages Etudiants "Commande Publique" afin de les sensibiliser aux achats publics,
- Mettre en place un numéro de téléphone unique « APPROLYS » et mettre en place un interlocuteur chargé de renseigner et accompagner les candidats dans le cadre de leur réponse aux marchés publics,
- Rencontrer et informer régulièrement les organismes représentant les entreprises des projets d'APPROLYS.

➔ **Encourager, le cas échéant, les offres des opérateurs économiques du domaine (ateliers protégés, entreprises adaptées)**

Un espace réservé aux entreprises (notamment les TPE/PME) sera mis en place sur la plate-forme Internet d'APPROLYS.

➔ **Favoriser le contact entre les acheteurs publics et les entreprises candidates et rédiger des cahiers des charges en prenant en compte la connaissance du domaine économique concerné**

Il s'agit d'informer les acheteurs publics sur les modalités globales de détermination du prix du marché telles que :

- La prévision de pénalités proportionnées,
- Le choix pertinent des indices de référence des formules de révision de prix,
- Tous autres éléments pouvant avoir un impact négatif sur la rentabilité du marché pour l'entreprise et la qualité des prestations pour l'acheteur.

➔ **Favoriser les rencontres en amont de la procédure entre les acheteurs publics et les entreprises, notamment les TPE/PME comme :**

- des manifestations réunissant acheteurs publics et entreprises intéressées par la réponse à la commande publique,
- des informations sur les petits marchés avec la possibilité pour les entreprises de poser des questions.

➔ **Augmenter le montant des avances du marché**

Proposer le versement d'une avance automatique de 20 % du montant des marchés supérieurs à 20 000 € HT, pour tous les acheteurs publics, devant :

- Permettre l'accès à la commande publique à des structures de petites tailles,
- Réduire les charges financières des entreprises,
- Augmenter la capacité d'investissement des entreprises,
- Favoriser la recherche et le développement des entreprises pouvant bénéficier de fond de trésorerie.

➔ **Réduire les délais de paiement pour tous les membres de la centrale d'achat**

Il s'agit de réduire les délais réels de paiement en améliorant la gestion des factures et des intérêts de retard.

Engagements sur le recensement des besoins

- Etablir une cartographie des segments d'achats à massifier,
- Mettre en place un plan d'actions achat annuel et le publier sur le site internet de la plate forme
- Réfléchir sur les modes de consommation pour redimensionner les besoins
- Analyser les besoins en raisonnant en coût global prenant en considération le cycle du produit
- Acheter au juste besoin et au bon usage

Engagements sur la construction des marchés

- × **Favoriser l'allotissement et le groupement momentané de TPE/PME**
 - Ouvrir la commande publique à toutes entreprises,
 - Susciter la concurrence,
 - Développer l'innovation,
 - Rechercher des axes de rationalisation et donc d'économies.

- × **Insérer des clauses/critères environnementaux et sociaux**

- × **Rédiger et publier un guide de la commande publique durable partagé et réaliser sa mise à jour**

- × **Juger les références et les capacités des entreprises candidates avec discernement**

- × **Favoriser l'ouverture aux innovations via l'acceptation des variantes**

- × **Privilégier la négociation dès lors que cette possibilité est offerte**
Rédiger, pour les acheteurs, un « guide de bonnes pratiques de la négociation avec les entreprises candidates ».

- × **Poser les principes suivants lors de l'attribution des marchés pour attribuer le marché au candidat qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse :**
Mise en place d'une pluralité de critères non discriminatoires et liés à l'objet du marché, le prix, la valeur technique, le caractère esthétique et fonctionnel, les performances en matière de protection de l'environnement, les performances en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté, le coût global d'utilisation, la rentabilité, le caractère innovant, le service après-vente et l'assistance technique, la date de livraison et le délai de livraison ou d'exécution, ainsi que tout autre critère justifié par l'objet du marché.

Engagement sur l'évaluation du dispositif

- **Organiser un comité de suivi interne ou externe** qui aura pour mission de produire un rapport annuel d'évaluation sur des indicateurs pertinents

- **Mettre en place une méthode de mesure de la performance** ; reposant sur la comparaison et l'évaluation des résultats obtenus par la structure.